

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1137

Société : 139393

Actif

Pensionné(e)

Autre :

LOUDINI AHMED

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.66.17.77.90

Total des frais engagés :

196170 Dhs

Professeur Abdellah ALAOUI YAZIDI

Medecin Pneumologue - Allergologue  
197198, Bd. Bir Anzarane  
Rés. El Walida, 2ème Etage N°9  
Tél: 05 22 25 26 42 - Casablanca  
091035139

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21/11/2022

Nom et prénom du malade : LOUDINI AHMED

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : Comme respiratoire avec difficulte (asthme)

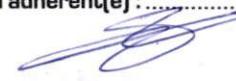
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 02/12/2022

Le : 02/12/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

ACCUEIL	02 DEC. 2022	MUPRAS
H. HAKMI		Age

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/11/2017	CS	CS	300.00	Docteur Abdellah ALLAL Pneumologue 197/199 Bd. Bir Anzarane El M 22 26 26 42 Casablanca +212 510355139

ORAIRES	Cachet et signature du Médecin attestant le Pajement des
illé es	<p><i>Professeur Abdellah AL AYAZIDI</i></p> <p>Pneumologue</p> <p>197/199 Bd. Bir Anzarane</p> <p>Rés. E. 05 22 25 26 42 - Casablanca</p> <p>Réf.: 05 081035139</p> 

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Détail du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie SOS Rue d'Azemmour Oujad El Hamra Dar Bouazzak Km 3.500 - Casablanca Tél : 05 22 90 62 98	21/11/22	1661,70

**Gachet du Pharmacien  
ou du Fournisseur**

#### **ANALYSES - RADIOPHARMACIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	<b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# CABINET DE PNEUMOLOGIE - ALLERGOLOGIE

Professeur Abdelhaq Alaoui Yazidi

Casablanca le : 21 / 11 / 2022

**NOTE D'HONORAIRES \* N° :** 539/22

Le Professeur Abdelhaq ALAOUI YAZIDI

Prie M (Mme) : LOUADA NI A Rmed

d'accepter l'expression de ses sentiments distingués et  
lui présente suivant l'usage, sa note d'honoraires

Pour : Consultation

S'élevant à la somme de : 7000 Cr Dhs

Professeur Abdelhaq ALAOUI YAZIDI  
Pneumologue - Allergologue

197/199, Bd. Bir Anzarane  
Rés. El Walida, 2ème Etage N°9

Tél: 05 22 25 26 42 - Casablanca

\*Cette note d'honoraires tient lieu de facture

197/199, Boulevard Bir Anzarane, Résidence El Walida 2<sup>ème</sup> étage N°9, Casablanca 20370

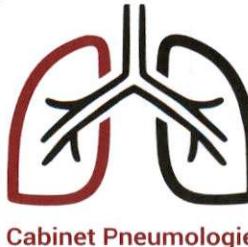
Tél : +212 5 22 25 26 42 - Gsm ( si urgence ) : +212 6 62 33 37 39 - INPE : 091035139

E-mail : cabinetpryazidi@gmail.com - ICE : 002245926000033- Patente : 35801382

**Docteur Abdelhaq Alaoui Yazidi**

**Professeur de Pneumologie**

Lauréat de la Faculté  
de Médecine de Montpellier  
Diplôme de Pneumologie  
Diplôme d'Allergologie et  
Immunologie Clinique



**الدكتور عبد الحق علوى يزيدي**

إختصاصي في أمراض الجهاز التنفسى

والحساسية

أستاذ سابق بكلية الطب ومستشفى

ابن رشد بالدار البيضاء

عميد سابق لكلية الطب بمراكش

خريج كلية الطب بمونبلييه ، فرنسا

**Tests d'Allergie - Explorations Fonctionnelles Respiratoires - Pléthysmographie -  
Exploration du Sommeil - Bronchoscopie**

Casablanca le :

21/11/2022

**LOUDINI AHMED**

- Symbicort turbuhaler 400/12 µg - poudre pour inhalation  
1 bouffée matin, et soir pendant 2 mois. Se rincer la gorge à l'eau après utilisation. 2 flacons
- Suliat HCT 160/10/12,5  
1 comprimé le matin pendant 3 mois. 3 boites
- Contiflo od 0.4 mg - gélule  
1 Gélule le soir pendant 3 mois. 3 boites
- Glucophage 500 mg - comprimé pelliculé  
1 Comprimé, matin, soir. 2 boites
- Apilis - Soluble  
1 cuillerée à soupe matin et soir. 1 flacon

Régimes sans sucre et peu salé

Professeur Abdelhaq ALAOUI YAZIDI  
Pneumologue - Allergologue  
197/199, Bd. Bir Anzarane  
Rés. El Walida, 2ème Etage N°9  
Tél: 05 22 25 26 42 - Casablanca  
Barcode: 091035139

**SYNTHEMEDIC**  
22 rue zoubair bno al aquam roches  
noires casablanca  
**SYMBICORT TURBUHALER**  
400/12µg par dose Pdt pnt  
Flacon de 60 doses  
10514 DMP 21/NRQ du P.P.V : 297,00 DH  
6 118001 020935

**SYNTHEMEDIC**  
22 rue zoubair bno al aquam roches  
noires casablanca  
**SYMBICORT TURBUHALER**  
400/12µg par dose Pdt pnt  
Flacon de 60 doses  
10514 DMP 21/NRQ du P.P.V : 297,00 DH  
6 118001 020935

